## Le paiement du maintien de la paix

Au fil des ans, la contribution du Canada au maintien de la paix a varié entre 4 et 15 millions de dollars canadiens par an. En 1991-1992, elle s'est élevée à 32 millions de dollars et elle sera d'environ 100 millions de dollars au cours de l'exercice 1992-1993. Le budget global annuel affecté par les Nations Unies aux opérations de maintien de la paix financées par des contributions obligatoires (par opposition aux contributions volontaires) est passé de quelque 100 millions de dollars américains à près de 3 milliards, chiffre que l'on peut comparer au budget ordinaire de l'ONU qui est d'un milliard de dollars américains environ. Chaque fois qu'est lancée une opération de maintien de la paix, le Canada et les autres États membres doivent régler la part qui leur incombe, qu'ils participent directement ou non à l'opération en y affectant du personnel.

Le financement «à la carte» présente des dangers en ce sens qu'il érodera à long terme la base financière de l'ONU et affaiblira l'engagement des États membres envers les diverses activités de l'Organisation. Pour le Canada, toutes les activités de maintien de la paix, d'établissement de la paix et de diplomatie préventive devraient

être financées par des contributions obligatoires.

gions. Toutefois, peu importe le motif, lorsqu'on envoie des troupes sur un territoire sans y être invité, on accroît les chances de blessures, voire de décès.

Je vous assure que nous examinons ces situations d'un regard impartial et que nous n'agissons qu'après des analyses approfondies, de la part de nos autorités militaires particulièrement

taires particulièrement.

Le coût du maintien de la paix est un autre facteur très important dont nous devons tenir compte lorsque nous nous penchons sur l'avenir de ces opérations. La note des contributions du Canada aux Nations Unies a plus que décuplé en quelques années, passant de 8 millions à près de 90 millions de dollars par année.

Il faut ajouter à cela les frais liés au maintien de plusieurs milliers de soldats dans diverses missions à l'étranger ainsi que, par exemple, le coût de la participation de civils qui font fonction d'observateurs des élections, par exemple, et le coût de la participation de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à diverses opérations... Le coût du maintien de la paix peut se comparer à un iceberg. Les coûts liés aux soldats et aux subsistances ne sont que la pointe de l'iceberg, tandis que tout un assortiment d'autres coûts est dissimulé sous la surface. Par exemple, même l'envoi le plus modeste de soldats à l'étranger doit être appuyé par des ressources logistiques et autres au pays.

Que les futures missions de maintien de la paix soient entièrement financées ou non, il est clair que nos obligations financières augmentent et qu'elles continueront d'augmenter. Nous atteignons déjà le maximum des ressources disponibles pour notre participation aux missions.

Les contraintes financières auxquelles nous faisons face nous forcent à réfléchir sérieusement aux raisons de notre participation à ces activités et aux objectifs que nous voulons atteindre. D'autres questions difficiles se posent également. Le Canada retire-t-il des avantages de sa plus que juste contribution au coût de la paix et de la sécurité? Doit-il en être ainsi? Notre participation sert-elle des intérêts nationaux plus vastes? Quels sont-ils?

Ces questions nous amènent à d'autres considérations, les exigences et les besoins nouveaux qu'apporte chaque mission de paix — des besoins qui ont trait plutôt à la dimension humaine de chacune. Comme l'a fait remarquer le Premier ministre à l'Université Harvard en décem-

bre : «Il faut renforcer la capacité des Nations Unies à faire face aux urgences humanitaires et politiques.»

Fondamentalement, nous ne saurions perdre de vue le fait que les initiatives internationales visant à restaurer et maintenir la paix et la stabilité doivent tenir compte du désespoir et des souffrances des personnes qui se trouvent enfermées dans une situation de conflit.

On ne peut simplement remplacer les armes par d'autres types d'armes, les forces par d'autres types de forces. Il faut briser les cycles de violence et de haine avec de nouvelles formes d'intervention.

Tout cela obligera de plus en plus les Nations Unies et d'autres organisations ainsi que leurs membres à remodeler leurs systèmes actuels pour pouvoir faire face aux hostilités et aux crises. Déjà, l'ONU fait face à des pressions considérables qui l'incitent à s'adapter à ces nouvelles réalités, et nous devons coopérer avec elle pour assouplir ses systèmes.

Il fut un temps où les opérations de paix — qu'il s'agisse de maintien de la paix ou d'action coercitive — étaient essentiellement d'ordre militaire. Mais l'élargissement de ces activités, et notamment la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et l'édification de la paix, supposent un net accroissement du nombre de personnes, des connaissances et des ressources.

Pensons un instant à l'opération de paix au Cambodge : en plus des soldats, on y a



Les troupes canadiennes au sein de la Force d'intervention unifiée. L'opération en Somalie, conduite par une force multinationale indépendante de l'ONU pour appuyer une résolution des Nations Unies visant l'établissement d'un climat sûr pour les secours humanitaires, témoigne de l'évolution de la nature des missions de paix. Photo des Forces canadiennes